

é Protect NT

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2015/830

Révisé le 26.01.2022

Buffer

Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Buffer Protect NT Cas no : Non applicable

UFI PSEQ-56TY-RV13-QTPG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations

déconseillées

Utilisation Tampon pour adapter le pH d'un mélange.

SU 22 : Utilisations utilisation généralisée par les travailleurs

professionnelles SU1 : Agriculture PC 12 : Engrais

PROC 11 : Pulvérisation en dehors d'installations industrielles ERC 8d : Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de

fabrication en systèmes ouverts

1.3 Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité

Producteur SAN Agrow Holding GmbH

Adresse Industriestraße 21

3130 Herzogenburg

AUSTRIA

Téléphone +43 (0) 2782 8330 0

E-mail <u>sanagrow-at@san-group.com</u>
Fournisseur Andermatt Nederland bv
Adresse Prins Mauritslaan 15

3956TZ Leersum PAYS-BAS

Téléphone +31 (0)6 27174917

E-mail contact@andermattnederland.nl

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone Centre Antipoison Belge +32 (0)70 245 245

Rubrique 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la mélange

2.1.1 Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Non classé ; les critères de classification ne sont pas remplis. L'étiquetage s'effectue d'après l'homologation nationale.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mot d'ordre GHS07 Attention

Phrases de risque H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Phrases de prudence P261 Éviter de respirer les poussières

P264 Laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection, un équipement de

protection des yeux et du

visage.

Page **1** de **7**



Buffer Protect NT

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2015/830

Révisé le 26.01.2022

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Lavez-

vous avec beaucoup d'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever

les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P362+P364 Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3 Autres éléments d'étiquetage

Non classé comme vPvB et PBT selon le règlement (CE) n° 1907/2006. Non identifié comme perturbateur endocrinien (UE)2017/2100.

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

Substances

Ce produit est un mélange.

3.2 Préparations

CAS/EC-no./REACH no. 77-92-9 / 201-069-1 / 67891-88-7

01-2119457026-42-0000

70 - 90 %

Nom Acide citrique Eye Irrit. 2, H319 Concentration Resp. Irrit. STOT SE 3, H335

Classement conformément

au Règlement (CE) N.

1272/2008

SCL, M-actor, ATE

Rubrique 4 **Premiers secours**

4.1 Description des premiers secours

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Information générales

Autoprotection des premiers intervenants.

En case d'inhalation Fournir de l'air frais ; consulter un médecin si les symptômes

persistent.

En cas de contact avec la

peau

Retirer les vêtements contaminés ; rincer la peau abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée. consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de

les réutiliser

yeux

En cas de contact avec les Rincer abondamment l'oeil ouvert avec de l'eau propre et fraîche (> 15 min) en maintenant les paupières écartées. Consulter ensuite un médecin/ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler immédiatement un médecin/ophtalmologiste

en cas d'irritation des yeux.

En cas d'ingestion Rincer la bouche et boire ensuite abondamment (deux verres au

> maximum), éviter les vomissements. Ne rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. Si les symptômes d'indisposition

persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information complémentaire disponible.



Buffer Protect NT

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2015/830

Révisé le 26.01.2022

Rubrique 5	Mesures de lutte contre l'in	cendie
5.1	Moyens d'extinction	
		CO2, poudre chimique sèche, ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
5.2	Dangers particuliers résultant	de la substance ou de la préparation
		En cas d'incendie, possibilités de dégagement de monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de protection complets et le respirateur portable. Ne pas respirer les gaz et fumées de l'incendie.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus dans les égouts, dans les eaux de surface et les nappes phréatiques. De petites quantités peuvent être diluées avec beaucoup d'eau et éliminées. De plus grandes quantités sont à éliminer conformément aux normes des autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. réglementations en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la section 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination des déchets, consulter la section 13.

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Éviter la formation de poussière. Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans des récipients fermés hermétiquement dans un local frais, ventilé et au sec. Protéger du gel et de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons du soleil. Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Conserver séparément de préparations antioxydantes. Classe de conditionnement : LGK 11.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tampon pour adapter le pH d'un mélange.

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle



Buffer Protect NT

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2015/830

Révisé le 26.01.2022

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Si la ventilation sur le lieu de travail n'est pas suffisante, un

dispositif d'extraction doit être installé.

8.2.2 Équipement de protection personnel approprié

> Dans des conditions normales d'utilisation et de manipulation, veuillez-vous référer à l'étiquette et/ou à la notice. Dans tous les

> autres cas, les recommandations suivantes s'appliquent. Lunettes de sécurité avec écran de protection latérale (EN 166).

Protection des yeux/de

visage

Protection de la peau

Protection des mains : Porter des gants de protection chimique avec un marquage CE de catégorie III (EN 374). Sélection du

matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des taux de diffusion et de dégradation. De diffusion et de dégradation. Niveau de perméation recommandé 6 (480 min), par exemple caoutchouc nitrile (NBR) ou caoutchouc butyle (BR)

(0.5mm).

Autre protection de la peau : Porter des vêtements de protection

appropriés.

Protection des voies

respiratoire

En cas de formation de poussières, porter un masque filtrant à

poussières fines, filtre P2 ou P3.

8.2.3 Contrôles de l'exposition de l'environnement

Voir section 6 et 7.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Granulés

Couleur Blanc à gris clair

Odeur Inodore Valeur du pH (20°C) 3 - 4

Point de fusion Non applicable Point d'ébullition Non applicable Température d'auto-Non applicable

inflammation

Inflammabilité Le produit n'est pas inflammable

Limites d'explosibilité Non applicable Point d'éclair Non applicable Pression de vapeur Non applicable Densité de vapeur rélative Non applicable Densité (20°C) $0.5-1.0 \text{ g/cm}^3$ Solubilité dans/miscibilité Soluble

avec l'eau

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Température de Non applicable

décomposition

Viscosité cinématique Non applicable Caractéristiques des 0.50 - 1.0 mm

particules

Note: Ces données physiques sont des valeurs typiques basées sur le matériel testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme une analyse garantie d'un lot spécifique ou comme des éléments de spécification.

9.2 Autres informations



Buffer Protect NT

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2015/830

Révisé le 26.01.2022

Aucune information complémentaire disponible.

Rubrique 10	Stabilité et réactivité	
10.	1 Réactivité	
		Aucune information complémentaire disponible.
10.2	2 Stabilité chimique	
		Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Ce produit est stable à température ambiante pendant au moins ans.
10.3	3 Possibilité de réactions dange	ereuses
		Réagit avec les lessives alcalines (bases). Réagit avec les agent d'oxydation.
10.4	1 Conditions à éviter	
		Aucune information complémentaire disponible
10.5	5 Matières incompatibles	
		Aucune information complémentaire disponible
10.6	6 Produits de décomposition da	·
		Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu dans de conditions de stockage normales.
Rubrique 11	Informations toxicologiques	3
11.1	I Informations sur les effets tox	icologiques
	Toxicité aiguë	Effet irritant primaire (77-92-9 acide citrique) Orale : LD_{50} = 5400 mg/kg bw (OECD 401, Souris) Cutanée : LD_{50} > 2000 mg/kg bw (OECD 402, Rat)
	Irritation de la peau	Provoque une irritation de la peau (d'après les données obtenue avec le mélange).
	Irritation oculaire	Provoque une grave irritation des yeux (77-92-9 acide citrique ; OCDE 405, Lapin)
	Sensibilisation respiratoire ou	Sur la base des données disponibles, les critères de classification
	cutanée	ne sont pas remplis. Donnée non disponible
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Cancérogénicité	Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité pour la reproduction	Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires en cas d'inhalation.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Danger en cas d'aspiration	Sur la base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2	2 Information toxicologique com	
		pas de propriétés de perturbation endocrinienne à l'égard des

Cette substance ne présente pas de propriétés de perturbation endocrinienne à l'égard des organismes non ciblés, car elle ne répond pas aux critères énoncés à la section B du règlement (UE) n° 2017/2100., (UE) 2018/605. Aucune autre information n'est disponible.

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique Aucun risque pour les organismes aquatiques n'est attendu en raison de la faible toxicité des composants du produit. Aucune

autre information pertinente n'est disponible.

Page 5 de 7



Buffer Protect NT

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2015/830

Révisé le 26.01.2022

12.2 Persistance et degradabilité	12.2	sistance et dégradabilité
-----------------------------------	------	---------------------------

Facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange n'est pas considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Cette substance ne présente pas de propriétés de perturbation endocrinienne à l'égard des organismes non ciblés, car elle ne répond pas aux critères énoncés à la section B du règlement (UE) n° 2017/2100.

12.7 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible.

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Disposition du produit/

Interdiction de réutiliser l'emballage.

de l'emballage

Eliminer les produits et les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique. Ne pas éliminer les déchets dans la poubelle ménagère. Ne pas déverser dans les

toilettes ou le lavabo.

Information importante pour le traitement des déchets

Les emballages non contaminés peuvent être utilisés pour le

recyclage.

Les emballages vides contaminés doivent être soigneusement nettoyés. Ils peuvent être recyclés après un nettoyage complet et

approprié.

Application des dispositions

de l'UE ou autres règlements

07 00 00 Déchets des procédés de la chimie organique 07 01 00 Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base

07 01 99 DÉCHETS DES PROCEDES DE LA CHIMIE

ORGANIQUE ; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base ;

déchets non spécifiés ailleurs.

Rubrique 14	Informations	relatives au	transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI



Buffer Protect NT

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 2015/830

Révisé le 26.01.2022

La remise a lieu uniquement en conditionnement adapté

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classement conformément au Règlement (CE) N. 1272/2008 Directive 2012/18/EU: relative aux substances dangereuses -ANNEXE I: Aucune des substances n'est contenu dans le produit.

15.2.1 Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Rubrique 16 Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques du produit à la date de cette mise à jour. Cependant, cela ne constitue pas une garantie pour les propriétés spécifiques du produit et ne constitue pas une relation contractuelle légale.

INDICATION DES CHANGEMENTS			
Section	Point modifié	Changement	Commentaires
	SDS format UE	Modifié	2020/878
2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	2
3	SCL, M-factor, ATE	Ajouté	2
9	Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	Modifié	
12	ED propriétés	Modifié	
16	Abréviations et acronymes	Ajouté	

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES		
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative	
ED	Endocrine Disrupting	
UFI	Unique Formula Identifier	
SCL	Specific Concentration Limit	
ATE	Acute Toxicity Estimate	

i Révision

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Date 17. mars. 2023